

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Vendredi 7 février 2020

L'an deux mil vingt, le sept février le Conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, à la mairie, à 19 h.

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, Mme MILLON, MM. ETAY, CHEVALIER, Adjoint, Mmes OBLETTE, POIZAT, HOCINE, MM MURAT, ANDRO, VALLO, SENDRA

Etait absent :

Secrétaire élu pour la séance : Mme Denise MILLON

Date de la convocation : 31 janvier 2020

On procède à la lecture du compte rendu de la précédente réunion qui n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2020-1/ OBJET : Acquisition d'un tracteur et d'un chargeur frontal et ses équipements et financement

M. le Maire présente au Conseil le résultat de la consultation pour l'acquisition d'un tracteur et d'un chargeur frontal et ses équipements au service technique de la commune et la reprise de l'ancien tracteur New Holland TD90D et son chargeur. Cinq offres ont été déposées et ont été étudiées par la commission réunie le 23 janvier 2020. La commission propose de retenir l'offre des établissements PMA Perreux Motoculture basés à Perreux avec une agence à St Martin d'Estréaux.

L'offre concerne un tracteur KUBOTA de type M 95 GXS et un chargeur de marque MX de type A110 et ses équipements, au prix de 63 900 € HT, avec reprise de l'actuel tracteur New Holland TD90D avec son chargeur au prix de 10 000 € HT, soit un montant global de 53 900 € HT.

Cette offre est assortie d'une proposition de financement en crédit bail sur 7 ans avec comme premier loyer trimestriel un montant de 12 000 € TTC et 27 loyers trimestriels d'un montant de 2 364,82 € TTC. Le dernier loyer sera d'un montant de 6 901,20 € TTC correspondant à la valeur résiduelle du matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

DECIDE l'acquisition d'un tracteur KUBOTA de type M 95 GXS et un chargeur de marque

Commune de St Bonnet des Quarts

Date de la séance : 07/02/2020

MX de type A110 et ses équipements, au prix de 63 900 € HT, avec reprise de l'actuel tracteur New Holland TD90D avec son chargeur au prix de 10 000 € HT, soit un montant global de 53 900 € HT.

ACCEPTE l'offre de de financement en crédit bail sur 7 ans avec comme premier loyer trimestriel un montant de 12 000 € TTC, 27 loyers trimestriels d'un montant de 2 364,82 € TTC et un dernier loyer de 6 901,20 € TTC

ACCEPTE de céder à M. FROBERT Dominique le godet multibenne de marque FAUCHEUX pour la somme de 1 100 €

MANDATE M. le Maire pour les démarches administratives nécessaires à ce dossier

2020-2/ OBJET : Remplacement de l'ordinateur du secrétariat

M. informe le Conseil qu'il serait nécessaire de changer l'ordinateur du secrétariat qui va avoir 6 ans prochainement.

M. le Maire présente au Conseil les propositions de l'entreprise RBI :

1ère solution : acquisition d'un ordinateur et réinstallation et mise en route sur site + maintenance sérénité pour 3 ans pour la somme de 2 075 € HT

2° solution : location sur 36 mois offre contrat « Tranquillité avec option sérénité », toutes options comprises et maintenance sérénité pour 56,50 € HT par mois soit 2 034 € HT sur 36 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise RBI en location sur 36 mois offre contrat « Tranquillité avec option sérénité », toutes options comprises et maintenance sérénité pour 56,50 € HT par mois
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 en session de fonctionnement
- Mandate M. le Maire pour les démarches administratives nécessaires à ce projet.

2020-4/ OBJET : Acquisition parcelles boisées appartenant aux MAE : souscription d'un emprunt pour le financement

M. le Maire,

RAPPELLE que pour les besoins de financements de l'opération d'acquisition des parcelles boisées des MAE, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000 €.

INFORME que trois organismes financiers ont été consultés et ont transmis les propositions suivantes :

Caisse d'Epargne : 150 000€, taux fixe 20 ans, 1,08 %

Crédit Agricole : 150 000€, taux fixe 20 ans, 1,09 %

Crédit Agricole : 150 000€, taux fixe 25 ans, 1,18 %

Crédit Mutuel : 150 000 €, taux fixe 20 ans, 1,45 %

Crédit Mutuel : 150 000 €, taux fixe 25 ans, 1,55 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , à l'unanimité :

AUTORISE M. Le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole, un emprunt d'un montant de 150 000 € dont le remboursement s'effectuera en trimestrialités constantes en capital et intérêts de 1 734,31 €

Les conditions de cet emprunt sont :

Durée : 25 ans

Taux fixe : 1,18 %

Frais de dossier : 150 €

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

M. le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales

2020-5/ OBJET : PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Le Conseil municipal délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2019 dressés par M. DUPUIS Christian, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET COMMUNAL

| Libellé | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 170 102,65 | | 88 183,08 | | |
| Opérations de l'exercice | 241 477,79 | 142 820,10 | 227 980,58 | 282 693,63 | 469 458,37 | 425 513,73 |
| Part affectée à l'invest. | | | | | | |
| TOTAL | 241 477,79 | 312 922,75 | 227 980,58 | 370 876,71 | 469 458,37 | 683 799,46 |
| RE SULTAT DEFINITIF | | 71 444,96 | | 142 896,13 | | 214 341,09 |

FORET CHARRONDIERE ET BELIN

| Libellé | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|---------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 10 013,97 | 0,00 | 7,07 | | 10 021,04 |
| Opérations de l'exercice | 3 351,37 | 3 739,66 | 0,00 | 0,00 | 3 351,37 | 3 739,66 |
| TOTAL | 3 351,37 | 13 753,63 | | 7,07 | 3 351,37 | 13 760,70 |
| RESULTAT DEFINITIF | | 10 402,26 | | 7,07 | | 10 409,33 |

FORET DE PONT DEMAIN

| Libellé | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 5 391,47 | | 552,76 | | 5 944,23 |
| Opérations de l'exercice | 48,91 | 16,93 | 0,00 | 0,00 | 48,91 | 16,93 |
| Part affectée à l'investiss | | | | | | |
| TOTAL | 48,91 | 5 408,40 | 0,00 | 552,76 | 48,91 | 5 961,16 |
| RESULTAT DEFINITIF | | 5 359,49 | | 552,76 | | 5 912,25 |

FORET CHASSENAY-MOULIN-PINLAUD

| Libellé | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|---------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 17 868,96 | | 0,00 | 0,00 | 17 868,96 |
| Opérations de l'exercice | 120,04 | 24,40 | 0,00 | | 120,04 | 24,40 |
| TOTAL | 120,04 | 17 893,36 | 0,00 | 0,00 | 120,04 | 17 893,36 |
| RESULTAT DEFINITIF | | 17 773,32 | | 0,00 | | 17 773,32 |

FORET ROYER-CORTAY-GARNAT

| Libellé | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 15 693,40 | | 0,00 | 0,00 | 15 693,40 |
| Opérations de l'exercice | 3 482,30 | 3 639,40 | 0,00 | 0,00 | 3 482,30 | 3 639,40 |
| TOTAL | 3 482,30 | 19 332,80 | 0,00 | 0,00 | 3 482,30 | 19 332,80 |
| RE SULTAT DEFINITIF | | 15 850,50 | | 0,00 | | 15 850,50 |

FORET LE VAUZET

| Libellé | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 1 567,83 | | 1 236,66 | 0,00 | 2 804,49 |
| Opérations de l'exercice | 1 497,56 | 43,28 | 0,00 | 0,00 | 1 497,56 | 43,28 |
| TOTAL | 1 497,56 | 1 611,11 | 0,00 | 1 236,66 | 1 497,56 | 2 847,77 |
| RE SULTAT DEFINITIF | | 113,55 | | 1 236,66 | | 1 350,21 |

FORET CHEZ TACHON

| Libellé | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 4 325,81 | | 625,98 | 0,00 | 4 951,79 |
| Opérations de l'exercice | 278,62 | 27,20 | 0,00 | 0,00 | 278,62 | 27,20 |
| TOTAL | 278,62 | 4 353,01 | 0,00 | 625,98 | 278,62 | 4 978,99 |
| RE SULTAT DEFINITIF | | 4 074,39 | | 625,98 | | 4 700,37 |

FORET LE VERGER

| Libellé | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 5 605,89 | | 445,08 | | 6 050,97 |
| Opérations de l'exercice | 197,09 | 6 056,55 | | | 267,34 | 6 056,55 |
| Part affectée à l'investiss | | | | | | |
| TOTAL | 197,09 | 11 662,44 | 0,00 | 445,08 | 267,34 | 12 107,52 |
| RE SULTAT DEFINITIF | | 11 465,35 | | 445,08 | | 11 840,18 |

2° - constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Commune de St Bonnet des Quarts

Date de la séance : 07/02/2020

2020-6/ OBJET : Approbation des comptes de gestion budget communal et budgets annexes

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que les comptes de gestions dressés, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2020-7/ OBJET : Affectation du résultat d'exploitation 2019

Budget principal :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 142 896,13 € décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|--|-------------|
| Report de l'excédent de fonctionnement | 42 896,13 € |
|--|-------------|

Budgets annexes des forêts sectionales :

Le Conseil approuve le report en section de fonctionnement à l'article R 002 de la totalité du résultat de fonctionnement de chacune des forêts soit :

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Forêt de Chassenay : | 17 773,32 € |
| Forêt de Pont Demain : | 5 359,49 € |
| Forêt Royer Cortay Garnat | 15 850,50 € |
| Forêt Chez Tachon : | 4 074,39 € |
| Forêt du Verger : | 11 465,35 € |
| Forêt du Vauzet | 1 236,66 € |
| Forêt Charronnière et Belin | 10 402,26 € |

2020-8/ OBJET : Présentation et vote des budgets primitifs 2020

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les budgets primitifs présentés par le Maire qui s'équilibrent, en recettes et en dépenses,

| | Section de fonctionnement | Section d'investissement |
|-----------------|---------------------------|--------------------------|
| Budget communal | 335 506 € | 699 960 € |

Forêts sectionales :

| | | |
|---------------------|----------|---------|
| Chassenay | 17 797 € | |
| Charronnière | 10 468 € | 7,07 € |
| Pont Demain | 5 375 € | 552 € |
| Royer-Cortay-Garnat | 15 886 € | |
| Chez Tachon | 4 101 € | 625 € |
| Le Vauzet | 2 155 € | 1 236 € |
| Le Verger | 11 529 € | 445 € |

2020-9/ OBJET : Avenant n°1 au lot n°7 Chapes carrelages faïences pour les travaux d'extension et de mise en conformité de la salle des fêtes

Considérant la délibération en date du 31 mai 2019 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'extension et la mise en conformité de la salle des fêtes,

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre des travaux d'extension et de mise en conformité de la salle des fêtes, des travaux de chape liquide n'ont pas été réalisés.

Le montant de la moins value faisant l'objet de l'avenant n°1 présenté par l'entreprise CD CERAM SARL, s'élève à 244,76 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver l'avenant n°1 au lot n°7 au marché de travaux pour l'extension et la mise en conformité de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au lot n°7 chapes carrelages faïences pour un montant de - 244,76 € HT

- autorise M. le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier

2020-10/ OBJET : Avenant n°1 au lot n°9 Enduits de façades à la chaux de St Astier pour les travaux d'extension et de mise en conformité de la salle des fêtes

Considérant la délibération en date du 31 mai 2019 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'extension et la mise en conformité de la salle des fêtes,

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre des travaux d'extension et de mise en conformité de la salle des fêtes, des travaux n'ont pas été réalisés.

Le montant de la moins value faisant l'objet de l'avenant n°1 présenté par l'entreprise COELHO et FILS, s'élève à 144 € HT.

Commune de St Bonnet des Quarts

Date de la séance : 07/02/2020

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver l'avenant n°1 au lot n°9 au marché de travaux pour l'extension et la mise en conformité de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au lot n°9 enduits de façades à la chaux de St Astier pour un montant de - 144 € HT
- autorise M. le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier

2020-11/ OBJET : Avenant n°3 au lot n°1 Démolitions maçonnerie pour les travaux d'extension et de mise en conformité de la salle des fêtes

Considérant la délibération en date du 31 mai 2019 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'extension et la mise en conformité de la salle des fêtes,

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre des travaux d'extension et de mise en conformité de la salle des fêtes, des travaux n'ont pas été réalisés.

Le montant de la moins value faisant l'objet de l'avenant n°1 présenté par l'entreprise TAILLARDAT SARL, s'élève à 317 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver l'avenant n°3 au lot n°1 au marché de travaux pour l'extension et la mise en conformité de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°3 au lot n°1 démolitions maçonnerie pour un montant de - 317 € HT
- autorise M. le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier

2020-12/ OBJET : Avenant n°1 au lot n°2 Ossature et charpente bois couverture tuiles zinguerie pour les travaux d'extension et de mise en conformité de la salle des fêtes

Considérant la délibération en date du 31 mai 2019 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'extension et la mise en conformité de la salle des fêtes,

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre des travaux d'extension et de mise en conformité de la salle des fêtes, des travaux supplémentaires sont nécessaires en particulier fournitures et pose de pannes de renfort, et des travaux en moins comme confection d'un abbergement en zinc .

Le montant des modifications faisant l'objet de l'avenant n°1 présenté par l'entreprise LESPINASSE Toitures, s'élève à 1 062 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver l'avenant n°1 au lot n°2 au marché de travaux pour l'extension et la mise en conformité de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au lot n°2 Ossature et charpente bois couverture tuiles zinguerie pour un montant de 1 062 € HT
- autorise M. le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier

2020-13/ OBJET : Avenant n°1 au lot n°3 Couverture et habillage Zinc pour les travaux d'extension et de mise en conformité de la salle des fêtes

Considérant la délibération en date du 31 mai 2019 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'extension et la mise en conformité de la salle des fêtes,

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre des travaux d'extension et de mise en conformité de la salle des fêtes, des travaux n'ont pas été réalisés.

Le montant de la moins value faisant l'objet de l'avenant n°1 au lot n° 3 présenté par l'entreprise LESPINASSE Toitures, s'élève à 352 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver l'avenant n°1 au lot n°3 au marché de travaux pour l'extension et la mise en conformité de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au lot n°3 Couverture et habillage Zinc pour un montant de - 352 € HT

- autorise M. le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier

2020-14/ OBJET : Avenant n°2 au lot n°11 Electricité courants faibles chauffage VMC pour les travaux d'extension et de mise en conformité de la salle des fêtes

Considérant la délibération en date du 31 mai 2019 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'extension et la mise en conformité de la salle des fêtes,

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre des travaux d'extension et de mise en conformité de la salle des fêtes, il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires comprenant l'ajout de blocs de secours, de grilles et mise en place luminaires.

Le montant de la plus value faisant l'objet de l'avenant n°2 présenté par l'entreprise THEVELEC SARL SARL, s'élève à 379,76 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver l'avenant n°2 au lot n°11 au marché de travaux pour l'extension et la mise en conformité de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°2 au lot n°11 Electricité courants faibles chauffage VMC pour un montant de 379,76 € HT

- autorise M. le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier

- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget principal 2019

2020-15/ OBJET : Avenant n°1 au lot n°5 Menuiseries intérieures bois pour les travaux d'extension et de mise en conformité de la salle des fêtes

Considérant la délibération en date du 31 mai 2019 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'extension et la mise en conformité de la salle des fêtes,

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre des travaux d'extension et de mise en conformité de la salle des fêtes, des travaux n'ont pas été réalisés.

Le montant de la moins value faisant l'objet de l'avenant n°1 présenté par l'entreprise GARDETTE SARL, s'élève à 1 748,30 € HT.

Commune de St Bonnet des Quarts

Date de la séance : 07/02/2020

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver l'avenant n°1 au lot n°5 au marché de travaux pour l'extension et la mise en conformité de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au lot n°5 menuiseries intérieures bois pour un montant de 1 748,30 € HT
- autorise M. le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier

2020-16/ OBJET : Avenant n°1 au lot n°4 Menuiseries extérieures aluminium vitrées métallerie pour les travaux d'extension et de mise en conformité de la salle des fêtes

Considérant la délibération en date du 31 mai 2019 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'extension et la mise en conformité de la salle des fêtes,

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre des travaux d'extension et de mise en conformité de la salle des fêtes, des travaux supplémentaires ont été nécessaires.

Le montant de la plus value faisant l'objet de l'avenant n°1 présenté par l'entreprise GARDETTE SARL, s'élève à 579,40 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver l'avenant n°1 au lot n°4 au marché de travaux pour l'extension et la mise en conformité de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au lot n°4 menuiseries extérieures aluminium vitrées métallerie pour un montant de 579,40 € HT
- autorise M. le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été délibérées, M. le Maire lève la séance à 23 h.